



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : 25 mai 2016		
Date de la convocation : 17 mai 2016		
Nombre de membres en exercice : 27		
Présents : 23	Absents : 4	Pouvoirs : 4
Date d'affichage : 17 mai 2016		

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Affiché le :

Signature

Le 25 mai deux mil seize, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Marc KERRIEN, Maire,

Etaient présents : M. Marc KERRIEN, Maire, Mme Annie LE GUEVEL, M. Pierre-Vincent BIHOUE, Mme Anne-Marie TROUDET, M. Michel HARNOIS, M. Laurent FOUCAULT, Mme Nelly GANIVET, Adjoint, Mme Chantal LABBAY, M. Jean-Claude HERVIO, M. Michel UZENOT, Mme Isabelle AUDRAIN, M. Mme Anne-Brigitte HEMERY, Mme Christelle BAUCHE, M. Johan LE GOUIC, Mme Isabelle ALLAIN, Mme Stéphanie PORTAL, Mme Nadège HUILIZEN LE DOUJET, M. Alain SANDRET, M. Bernard DELHAYE, M. André LE DEVEDEC, Mme Christine LE GAL, Mme Véronique RESCOURIO, Mme Dominique KERSUZAN

Absents excusés : Sylvie MONNET, Franck CHAPEL, Yvan RAULT, Michel LE GRASSE

Pouvoirs : Franck CHAPEL à Nelly GANIVET, Sylvie MONNET à Laurent FOUCAULT, Yvan RAULT à Michel UZENOT, Michel LE GRASSE à Christelle BAUCHE

Nelly GANIVET est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur Marc KERRIEN indique que le conseil peut valablement siéger et délibérer.

Monsieur Marc KERRIEN donne lecture de l'ordre du jour unique : la charte de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 25 avril 2016, après la remarque signalée par Monsieur Alain SANDRET.

Le compte-rendu est modifié comme suit :

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a examiné le dossier et avait initialement émis un avis défavorable. Suite à la réception d'une attestation d'un notaire, Monsieur et Madame Christian JEHANNO consentent un droit de passage et un droit d'échelle à Monsieur Sylvain PEDRO.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avis de la commission Agriculture, Environnement et Patrimoine

- *Autorise la cession d'une partie du chemin de Le Guernic d'en Haut à Madame et Monsieur Christian JEHANNO. Un droit de passage et droit d'échelle seront consentis à Monsieur Sylvain PEDRO*
- *Décide d'émettre un avis favorable*

Les frais annexes (frais de géomètre, frais d'acte de cession ...) sont à la charge des riverains acquéreurs

Commune nouvelle - Charte

Le maire rappelle succinctement les différentes étapes. Par courrier en avril 2015, le maire de Kerfourn fait part des réflexions de son conseil municipal sur l'éventuelle création d'une commune nouvelle. La commune de Kerfourn anticipe certaines difficultés financières liées à la baisse des dotations de l'Etat.

En septembre 2015, les 2 conseils municipaux se réunissent pour débiter la réflexion, puis les commissions communales des 2 communes se rencontrent afin de réaliser un état des lieux des existants.

Un groupe de travail se monte pour écrire une charte politique.

Le jeudi 19 mai 2016, lors de la dernière rencontre des 2 bureaux municipaux (+ 1 personne de la minorité pour Noyal-Pontivy), des points de divergence ont été soulevés notamment sur la question à poser lors du référendum. Les 2 communes posaient des questions différentes.

La commune de Noyal-Pontivy souhaitait une question claire et simple : « Doit-on créer une commune nouvelle avec la commune de Kerfourn ? ».

La commune de Kerfourn envisageait de poser 2 questions : l'une portant sur l'augmentation éventuelle des impôts pour financer les investissements programmés, l'autre sur la commune nouvelle avec Noyal-Pontivy.

Après ce rapide résumé, le maire propose aux conseillers de débiter sur le dossier.

Monsieur Alain SANDRET prend la parole et fait lecture de son écrit. (texte joint)

Monsieur Bernard DELHAYE : « Depuis 1970, il y a eu 2 tentatives sur le territoire. Celle de St Gérard/Croixanvec qui a été un échec et celle de Rohan/St Gouvry et St Samson.

On voit aujourd'hui des communes se rassembler espérant avoir des dotations supplémentaires. Mais ces dotations seront, elles aussi touchées par la baisse imposée par l'Etat.

Pour moi, je le répète, la commune nouvelle est le territoire de Pontivy Communauté. Mais il manque à Pontivy Communauté l'esprit communautaire. Pontivy Communauté doit être attentive aux petites communes qui peuvent être en difficulté. Il faut mettre en place une stratégie de mutualisation.

Nous avons l'exemple, en début d'année, de la commune nouvelle d'Evellys (fusion des communes de Naizin, Moustoir Remungol et Remungol). L'échelle n'est pas la même que pour Noyal-Pontivy et Kerfourn. De plus, ces communes avaient déjà l'habitude de travailler

ensemble. La mutualisation des personnels était déjà effective, ce qui est bien différent pour Noyal-Pontivy et Kerfourn. C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, et pour le bien-être des administrés, je voterai contre. »

Madame Annie LE GUEVEL : « Je déplore qu'il n'y ait pas eu de production commune de la charte. De plus la charte a été distribuée à Kerfourn alors que les élus noyalais n'en avaient pas fait lecture. Nous constatons de grands écarts d'objectifs. La situation financière de Kerfourn n'est pas si catastrophique que le laissait entendre Monsieur MARIVAIN. Je voterai également contre la charte pour le bien-être des noyalais et des kerfournois. »

Madame Anne-Marie TROUDET : « Je suis également contre la charte. Il n'y a pas eu de travail en commun. Aujourd'hui, nous sommes davantage dans une juxtaposition de 2 communes plutôt que dans une fusion. »

Monsieur Michel UZENOT : « Une commune nouvelle, c'est la mort d'un bourg. Pontivy Communauté doit travailler sur la mutualisation des moyens. La commune nouvelle entraînera la fermeture de l'école publique de Kerfourn. Je suis contre la charte dans l'état où le projet est présenté aujourd'hui. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « On rate quelque chose. Il y avait un rapprochement possible. Certes, il n'y a pas de projet commun et ça me gêne un peu. On sent la juxtaposition de 2 communes. Quand on décide de se marier, il faut faire les choses ensemble. Je pense que la démarche n'a pas été abordée de la bonne manière. Je m'abstiendrai. »

A la suite des débats, Monsieur Marc KERRIEN passe au vote: « Etes-vous pour la charte constitutive de la commune nouvelle Noyal-Pontivy/Kerfourn ? »

Par 26 voix contre, 1 abstention, la charte est rejetée.

Ce vote met fin au processus de création d'une commune nouvelle entre Noyal-Pontivy et Kerfourn.

Compte-rendu des commissions communales

- **Animation, Culture** (Anne-Marie TROUDET)
Programme des prochaines festivités (4 juin : Congrès départemental des pompiers, 11 et 12 juin : TIG, 17 juin : Fête de la musique, 19 juin : Kermesse de l'école Sainte Noyale, 21 et 24 juin : FAN)
2 nouveaux transformateurs seront décorés en juillet en partenariat avec le centre de loisirs (celui près du terrain multi sports et celui de la cité solaire)
- **Agriculture Environnement et Patrimoine** (Pierre-Vincent BIHOUE)
Samedi 11 juin : Voyage des maisons fleuries à l'île de Bréhat
- **Associations Sports** (Laurent FOUCAULT)
Inscriptions ouvertes pour le FAN
Assemblées générales des associations

Réflexion sur les nuisances sonores autour du complexe Noal Sports

Monsieur Laurent FOUCAULT souhaite mettre en avant la vitalité des clubs sportifs (basket, foot)

Tournoi International de Guerlédan : 120 bénévoles nécessaires pour une fête du foot et de rencontres humaines

Forum des associations en septembre : Tout sera concentré dans les salles de sports pour une meilleure démonstration des activités proposées

- **Urbanisme, Voirie et Travaux** (Michel HARNOIS)

Groupe à constituer pour la réflexion autour du Valvert : Michel HARNOIS, Nelly GANIVET, Pierre-Vincent BIHOUE, Laurent FOUCAULT, Sylvie MONNET, Stéphanie PORTAL, Jean-Claude HERVIO, Christelle BAUCHÉ, Michel UZENOT, Anne-Brigitte HÉMERY, André LE DÉVÉDEC, Alain SANDRET

Une autorisation de la police de l'eau sera nécessaire pour la digue. Le permis de construire est à retrouver.

- **Enfance – Affaires scolaires** (Nelly GANIVET)

24 juin : Spectacle de fin d'année des TAP à la salle Artus

Réflexion en cours pour les TAP de la prochaine année scolaire

Prochain conseil municipal le lundi 4 juillet 2016 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.